

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

DELIBERATION N°2023.00400

STELYTEC II : MANDAT D'ETUDES CONFIE A CAP METROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230712-D2023004000

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023

STELYTEC II : MANDAT D'ETUDES CONFIE A CAP METROPOLE

L'un des principaux enjeux de la Métropole est de fournir un environnement favorable au développement économique.

Cette ambition repose notamment sur deux axes stratégiques de la politique économique de Saint-Etienne Métropole :

- un accompagnement de proximité du tissu économique local,
- une démarche d'Offre d'Accueil des Entreprises.

La démarche d'offre d'accueil des entreprises vise à offrir des solutions foncières et immobilières répondant aux besoins de tous types d'entreprises (de la start-up à la multinationale en passant par la PME) qui souhaitent s'implanter et se développer sur le territoire. Elle se doit également d'être visible pour attirer les investisseurs privés.

Cette démarche conduit à :

- la production de nouveaux espaces économiques (résorption/réhabilitation de friches industrielles, aménagement de nouvelles zones d'activités économiques...),
- l'amélioration des fonctionnalités et de la qualité de services des zones d'activités vieillissantes (requalification et optimisation foncière),
- la réalisation d'un immobilier dédié à l'accompagnement des entreprises en développement.

Le projet Stélytec 2 vise à contribuer à produire de nouveaux espaces économiques. Il constitue une opération ambitieuse pour Saint-Etienne Métropole, mais également à l'échelle de la région économique lyonnaise. Le parc d'activités a vocation à s'inscrire dans la gamme des parcs d'activités reconnus d'envergure métropolitaine au sein de la région urbaine lyonnaise. Situé sur les communes de Saint-Chamond et de L'Horme, Stélytec 2 offrira un positionnement stratégique.

Cet espace économique a pour objectif d'accueillir des activités dédiées à l'industrie. La présence d'un pôle de services, composé de la Maison du Gier, d'un hôtel-restaurant, d'une station multiservice (carburant, lavage...), d'une aire de stockage des poids-lourds ainsi qu'un parking de covoiturage, représente un atout majeur en termes d'attractivité et d'animation.

Par son positionnement géographique et sa desserte par des axes autoroutiers structurants, la zone d'activité de Stélytec 2, située sur les communes de Saint-Chamond et de L'Horme, constituera une offre d'accueil attractive pour des projets exogènes et endogènes d'envergure.

En 2006, les derniers terrains disponibles sur Stélytec étant en fin de commercialisation, Saint-Etienne Métropole avait décidé de confier un mandat d'études à la SEDL pour réaliser les études préalables à Stélytec II. Pour répondre à ses besoins de 10 ha/an en foncier économique, Saint-Etienne Métropole avait envisagé de créer l'extension de Stélytec sur 60 ha.

En 2019, Saint-Etienne Métropole a missionné un groupement de bureaux d'études pour réaliser une étude d'aménagement relative à l'extension de la zone d'activités. Cette étude a repris et interrogé les études menées jusqu'en 2008 afin d'apporter une proposition de

stratégie foncière et d'ingénierie financière à ce projet d'aménagement de grande ampleur. L'étude a proposé deux scénarios d'aménagement comprenant chacun un périmètre opérationnel, un phasage de l'opération et un bilan financier prévisionnel.

Afin de poursuivre la faisabilité d'une extension du parc d'activités de Stelytec, il convient désormais d'engager des études complémentaires. Pour ce faire, Saint-Etienne Métropole souhaite conclure un mandat d'études avec la SPL Cap Métropole. Ce mandat comporte une tranche ferme et deux tranches optionnelles définies comme suit :

- Tranche ferme
 - o Recueil et analyse des données
 - o Choix du maître d'œuvre et des autres prestataires
 - o Diagnostic des enjeux (insertion urbaine et paysagère, impacts environnementaux et agricoles, archéologie préventive...) et propositions pour leur prise en compte
 - o Esquisses
 - o Avant-projet
- Tranche optionnelle 1 : Réalisation du Dossier Loi sur l'Eau, étude d'impact, propositions environnementales et actualisation de l'avant-projet
- Tranche optionnelle 2 : Définition du cadre d'intervention et approche de bilan financier

La durée du mandat d'études est fixée à 24 mois.

La rémunération du mandataire s'élève à 129 981,25 € HT soit 155 977,50 € TT répartie comme suit :

- Tranche ferme : 97 093,75 € HT,
- Tranche optionnelle 1 : 12 500 € HT,
- Tranche optionnelle 2 : 20 387,50 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le mandat d'études de faisabilité pour le parc d'activités Stelytec 2 avec la SPL Cap Métropole pour un montant maximal de 129 981 € HT soit 155 977,50 € TTC et pour une durée de 24 mois ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ce mandat d'études de faisabilité ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre ETUDES du budget ECO de l'exercice 2023 et suivants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD